

Fiche-action n°S1

Renforcer l'information relative à la dangerosité de certains tronçons routiers de la commune. Développer des mesures de sécurisation sur ces tronçons de la voie publique dans l'attente des futurs aménagements du chantier tram.

Situation et justification :

L'approche de la sécurité routière par l'Atelier est induite par les nuisances liées à l'accroissement de la circulation et du transit motorisé que subit la commune consécutivement à l'urbanisation qui s'est développée le long des voies de communication, mais également en raison de la position de la commune en bordure de l'agglomération genevoise. Dans la période transitoire actuelle qui précède le futur chantier de prolongement du tram jusqu'à Bernex, l'Atelier entend mettre en évidence l'augmentation importante du nombre d'accidents de la circulation sur le territoire de la commune :

58 accidents en 2003 – 12^{ème} rang } parmi les 45 communes du canton de Genève
74 accidents en 2004 – 7^{ème} rang }

(Rappelons que dans le canton, une diminution de 1.06 % du nombre d'accidents a été enregistrée en 2004.)

Objectifs visés :

S'attaquer en priorité aux sections de routes ainsi qu'aux lieux présentant les risques d'accidents de la circulation les plus élevés :

- Dans un but de sensibilisation, de prévention et d'incitation à la prudence, diffusion auprès des habitants d'une information accompagnée d'une carte indiquant les lieux de forte dangerosité.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurisation visant à améliorer les aménagements routiers sur les tronçons de la commune caractérisés par un taux d'accidents particulièrement élevé (rue de Bernex, route de Chancy, route de Pré-Lauret et route de Pré-Marais).

En dépit de l'attente des futurs réaménagements liés au prolongement du tram jusqu'à Bernex, la recherche de solutions dans les meilleurs délais répondrait à l'aspiration de tous les habitants de la commune à pouvoir disposer d'un réseau routier permettant de se déplacer dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Le développement durable est un redoutable défi à relever pour les responsables des politiques de la mobilité, de la régulation du trafic, de la vitesse et du stationnement des véhicules motorisés. Les contradictions s'aggravent entre la dispersion de l'habitat, les besoins de mobilité, la volonté de limiter les accidents de circulation, la saturation du trafic pendant les heures de pointe (qui induit des tentatives de contournement des carrefours par les petites rues du village), la pollution de l'air et par le bruit.

Néanmoins, la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'adapter et de compléter les mesures visant à diminuer, dans une perspective durable, les conséquences défavorables (sur le plan humain et celui du coût direct et indirect) qui découlent des accidents de la circulation. Ceci en y intégrant des mesures de précaution envers les tronçons à risques (fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées) situés aux abords des écoles, de l'hôpital de Loëx, des institutions éducatives et sociales, et des infrastructures publiques.

Descriptif de l'action :

1 - Sur la base des recensements périodiques relatifs aux accidents de la circulation (et compte tenu de l'augmentation importante du taux d'accidents sur le territoire communal), offrir à titre préventif à l'ensemble des usagers de la voie publique les quatre éléments suivants :

- Une transparence de l'information sur l'état de la sécurité routière dans la commune.
- Une carte présentant les tronçons routiers et les lieux où les accidents se produisent avec la plus grande fréquence (dépliant tout-ménage, journal d'informations communales, Internet).

. / ..

- Une participation de la population aux préoccupations de sécurité routière (séances de concertation sur les projets qui s'y rapportent).
- Une campagne de sensibilisation destinée spécifiquement aux automobilistes de la commune sur la dangerosité considérable que présente, pour les piétons, l'habitude de s'arrêter ou de se garer "quelques instants" sur les trottoirs étroits de la rue de Bernex (elle-même étroite) ; et également pour les cyclistes lorsqu'il s'agit de pistes cyclables.

2 - Il conviendrait que parmi l'éventail des mesures de sécurisation possibles, les plus adaptées soient développées et intégrées sans attentisme dans les rues, les traversées de villages et sur les lieux où des accidents répétés ont été constatés. Ceci, en distinguant les accidents survenus sur les routes cantonales (sur lesquelles la commune ne peut pas intervenir en matière de sécurisation) de ceux qui ont eu lieu sur les routes communales, et après avoir discerné les causes des accidents ainsi que leur gravité :

- Amélioration et développement des aménagements qui favorisent le respect des principes de sécurité et qui incitent les usagers à adapter leur mode de conduite à l'infrastructure routière ainsi qu'au besoin de sécurité de l'ensemble des usagers de la route.
- Adaptation ciblée de la signalisation sur ces lieux.
- Réaménagements ciblés de la modération de la vitesse des véhicules motorisés.
L'Atelier « Mobilité » s'exprime en faveur de la création de zones 20 et 30km/h, entre autres, dans le village de Bernex. Marquer les divers usages de la voie publique et les transitions par rapport à la rase campagne par des ralentisseurs tels que chicanes ou passages piétons surélevés, rétrécissements et îlots centraux avec traversée des piétons en deux temps, rupture de tronçons rectilignes, mise en place de bornes prévenant le parcage sur les trottoirs.
Plutôt que d'attendre la réalisation globale d'aménagements en dur dans le long terme, il serait préférable de mettre en place des solutions provisoires, même peu esthétiques.
- Installation de radars et de caméras-radars automatiques complémentaires (vitesse et feux de signalisation) sur des lieux marqués par un taux d'accidents élevé.
- Réduction ciblée du volume de la circulation de transit (voies à sens unique, suppression de tronçons linéaires).
- Poursuite de la sécurisation des aménagements routiers en tenant compte du partage de la voie publique entre les différentes catégories d'usagers : automobilistes, piétons, cyclistes, motocyclistes, transports en commun (notamment entre cyclistes et piétons aux abords des écoles).
- Veiller à ce que les lieux d'accidents inventoriés ne correspondent pas à d'éventuels défauts très localisés relatifs à l'absence d'un passage piéton, à l'entretien courant des revêtements des chaussées, aux marquages routiers, au fauchage et au débroussaillage des accotements, à l'entretien hivernal pour assurer la praticabilité du réseau routier,

Calendrier : Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Nom des responsables : les Conseillers administratifs chargés des domaines Sécurité, Transports, Urbanisme ; les présidents des Commissions municipales "*Sécurité et transports*", "*Urbanisme*".

Nom des partenaires concernés : Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Gendarmerie genevoise. L'Office des transports et de la circulation (OTC). Écoles et associations des parents d'élèves. Recours éventuel à un audit de sécurité routière auprès d'un établissement agréé.

En ce qui concerne le problème de l'insuffisance de places de stationnement à Bernex, la commune a mandaté des Bureaux d'ingénieurs en 2005 pour développer des solutions (M. Honegger, comm. pers.).

Budget : à évaluer

Indicateurs de développement durable :

Analyse de l'efficacité et des effets favorables des mesures de réajustement sécuritaires déployées. Ceci, sur la base de l'observation statistique de l'évolution des accidents de la circulation au fil des ans et du nombre de blessés ou tués sur les routes communales.

Au niveau fédéral, cet indicateur montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé des générations présentes ou à venir. Si la circulation routière répond au besoin humain fondamental de mobilité, celui-ci ne doit pas être satisfait au dépens de l'intégrité physique d'autrui et de la dignité d'autres personnes.

. / ..



Suivi et amélioration continue à partir des compte-rendus :

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement des actions proposées.
- Établir un bilan de sécurité périodique comprenant
 - les solutions de réajustement sécuritaire qui se sont avérées fructueuses,
 - l'inventaire des nouveaux lieux à risques et des lieux caractérisés par une persistance de la dangerosité,
 - la transmission de ces informations dans les meilleurs délais aux services compétents en matière de sécurité du réseau routier communal.
- Identifier les éventuels freins administratifs qui pourraient s'opposer à ce que des solutions soient le plus rapidement possible apportées aux problèmes constatés, et perfectionner les stratégies d'application des mesures de sécurisation routière.
- Adaptation continue de la sécurisation routière à la croissance de la circulation et du transit motorisé que subit la commune.
- Évaluation des coûts et des gains induits par les mesures de sécurisation.

. / ..



ANNEXE

Liste des lieux où sont survenus en 2004 les 74 accidents de la circulation sur le territoire de la commune de Bernex selon la distinction entre routes cantonales et communales (ainsi que nombre d'accidents, genres d'accidents, gravité, heure)

AUTOROUTE et ROUTES CANTONALES				
sans sécurisation possible par la commune				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
autoroute Bernex	21 dont: Tunnel de Chèvres (4) Tunnel de Confignon (3)	voitures tourisme (26) voitures livraison (2) tracteur (1) camion (1)	aucun blessé mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents entre 22h00 et 06h00 8 accidents
route de Chancy N ^{os} connus : 250, 252, 330, 304	16	voitures tourisme (26) voitures livraison (1) moto (1) cycle (2)	blessés légers (2) blessés graves (2) mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents entre 22h00 et 06h00 3 accidents
route d'Aire-la-Ville N ^o connu : 30	2	voitures tourisme (1) moto (2)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route de Soral N ^{os} connus : 142, 152	2	voitures tourisme (3)	pas de blessé	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
ROUTES COMMUNALES				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
rue de Bernex N ^{os} connus : 188, 200, 202, 226, 241, 261A, 297, 300, 319, 353, 360	12	voitures tourisme (14) bus/car (1) moto (1) cyclomoteur (1) cycle (1) piéton (1)	blessés légers (1) blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 10 accidents entre 22h00 et 06h00 2 accidents
route de Pré-Lauret	4	voitures tourisme (5) moto (1) cycle (1)	blessés légers (3)	entre 06h00 et 22h00 4 accidents
route de Pré-Marais N ^{os} connus : 25, 39-43	3	voitures tourisme (2) camion (1) moto (1) piéton (1)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 3 accidents
route de Laconnex N ^o connu : 49-51	2	voitures tourisme (3)	blessés graves (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route du Merley N ^o connu : 12	2	voitures tourisme (3) moto (1)	blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents

. / ..



route de Loëx	2	voitures tourisme (3) cycle (1)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
chemin du Gamay	1	dégâts parking du stade	pas de données	22h15
chemin de Calabry N° 1, et croisement avec Vieux-Chemin- de-Bernex	2	voitures tourisme (2) motocycle léger (1) piétons (2)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 1 accident entre 22h00 et 06h00 1 accident
ch. de Chavanay rte de Laconnex	1	cycles (2)	blessés légers (1)	10h30
ch. des Communaux rte d'Aire-la-Ville	1	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	13h41
chemin de Saule N° 98	1	voitures tourisme (1) cycle (1)	blessés légers (1)	07h20
chemin Sous-le-Têt N° 20-30	1	voitures tourisme (2)	pas de blessé	01h40
ch. de Vuillonex rue de Bernex	1	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	15h15

Source : *Gendarmerie genevoise*, résumé accidents année 2004, commune de Bernex.

. / ..



CARTE DE LA COMMUNE DE BERNEX – les chiffres apposés indiquent le nombre d'accidents survenus en 2004 sur les tronçons routiers qui comportent le plus de dangerosité : autoroute de contournement (21), route de Chancy (16), rue de Bernex (12), route de Pré-Lauret (4), et la route de Pré-Marais (3).

